

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

SIEGE SOCIAL : HOTEL DE VILLE, 77820 LE CHÂTELET-EN-BRIE



Bilan 2023
et
Perspectives 2024

Faire revivre hier : une passion d'aujourd'hui



Carte d'identité

2023

Nom : Société d'Histoire du Châtelet-en-Brie.

SIRET 510 315 039 00014 - APE 9499Z - Ancienne référence en préfecture : 772010631

Nouvelle référence en préfecture : W772000781

Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne : 29 septembre 1995 (Journal Officiel du 25 octobre 1995).

Siège social : Mairie du Châtelet-en-Brie (Seine-et-Marne).

Bureau, documentation et salle de réunion : Salle Meignen, 1 passage des Marjolets,
77820 Le Châtelet-en-Brie

(Ces locaux sont mis à la disposition de l'association par la commune).

Buts de l'association : selon ses statuts « l'association a pour objet la recherche et l'étude en histoire et, plus particulièrement, l'histoire du Châtelet-en-Brie, de son canton, du département de la Seine-et-Marne, de l'Île-de-France et de leurs habitants ».

Bureau de l'association

(Élu par l'assemblée générale du **4 février 2023** et la réunion du bureau en date du **7 février 2023**) :

- | | | |
|---|-------------------------|------------|
| • | . Jacky BREUILLÉ | Président |
| • | . Paul André MARY | Secrétaire |
| • | . Jean-Michel REFIN | Trésorier |
| • | . Jean-Jacques BRISEDOU | Membre |
| • | . Patricia PILLEUL-MARY | Membre |
| • | . Guillaume COISNON | Membre |
| • | . Guillaume PIPAUD | Membre |

Rapporteurs aux comptes : Isabelle Bécel et Laurent Régnier

Compte bancaire au Crédit Agricole Brie-Picardie

Assurances : SMACL - 141 avenue Salvador-Allende - 79031 NIORT CEDEX

Site internet : www.shcb77.fr

Mail : shcb77@orange.fr

RAPPORT MORAL 2023

Mesdames, mesdemoiselles, messieurs, chers amis,

Permettez-moi de vous présenter un résumé de nos activités durant cette année écoulée et quelques « pistes » pour l'année à venir.

J'essaierai d'être bref.

Mais tout d'abord, ayons une pensée pour Arlette Bride, notre doyenne, qui nous a quittés en avril dernier, à l'âge de 98 ans.

Certains d'entre nous ont connu la postière ; elle était aussi une mémoire de l'histoire locale. Elle s'est déplacée durant de nombreuses années avec son vélo. Elle avait été mise à l'honneur dans le Vivre au Village n° 149.

Nous ne l'oublierons pas. Qu'elle repose en paix.

Une pensée amicale aussi, pour nos amis sociétaires absents, qui ont dû prendre quelques distances avec l'association pour raison de santé.

Saluons plus particulièrement Jean-Jacques Pipaud et Brigitte Laubry, qui durant plus de 25 ans ont pris part avec beaucoup d'intérêt aux travaux de la SHCB. Nous avons hâte de les retrouver parmi nous.

Quant à Jean-Jacques Brisedou, après quelques décennies de bons et loyaux services, il a pris sa retraite et coule des jours heureux en alternant des séjours au châtelet son village natal et à la Réunion où il se trouve actuellement et où il passe de bons moments avec sa famille et son épouse Andrée. Pour l'anecdote, si mes informations sont bonnes, j'ai cru comprendre que le couple Brisedou aurait été un peu à l'origine du cyclone qui a sévi sur l'île courant janvier !

Mais ils vont bien !

Nous gardons précieusement ses publications sur « le château des dames » et sur « les chemins, routes et rues du châtelet », entre autres...

Voici à présent ce rapport moral.

I - L'Édition :

Notre dernier né est enfin paru après plusieurs années d'attente. Il s'est fait appeler Désiré ! Je veux parler **de la brochure sur Louis Puissant**, grand mathématicien et géographe de renom, dont la documentation a été collectée par notre regretté Jean-Claude et a été rédigée par Patricia. Merci pour cette réalisation.

Que ceux et celles qui n'ont pas encore fait l'acquisition de cet ouvrage se précipitent dès la fin de cette assemblée pour se le procurer !

Par avance merci.

II - Travail autour de la valorisation du patrimoine local.

Si vous avez eu la chance de déambuler dans les rues du village depuis quelques mois, vous avez pu voir les panneaux patrimoniaux qui ont fleuri çà et là. Treize panneaux qui racontent une partie du passé du Châtelet.

Comme nous vous l'avions signalé lors de la précédente assemblée, la SHCB77, le Département via les archives départementales et la commune du Châtelet-en-Brie ont permis de finaliser ce projet.

Les services techniques municipaux ont apporté leur concours pour la pose des dits panneaux.

III - Participations :

- Le forum des associations

Le 2 Septembre 2023, comme à l'accoutumée nous avons participé au forum des associations qui s'est tenu au complexe sportif du village.

- Les Journées du patrimoine, 16 et 17 septembre

Durant ces journées, notre présence à la médiathèque nous a permis de présenter deux séances du conte « la louve blanche du Mesnil » à un public adulte intéressé par notre prestation.

Nous avons par ailleurs prêté quelques photos anciennes et récentes du Châtelet ainsi que des plans du village de différentes époques exposés çà et là dans la médiathèque pendant un mois environ.

- Le marché de Noël, le 9 décembre 2023

A cause des intempéries qui ont sévi début décembre 2023, la municipalité a demandé aux services techniques de déplacer à la hâte le lieu de rendez-vous du marché de Noël qui s'est tenu in fine **dans la salle de la bergerie.**

Grâce aux intempéries, cette manifestation fut très concluante à tout point de vue : confort, convivialité, échanges très positifs, belles rencontres et ventes de nos publications.

Si l'on a bien entendu, ledit marché de Noël serait désormais régulièrement reconduit en ce lieu qui semble avoir satisfait tous les participants ainsi que la municipalité.

- **Les Vivre au Village de l'année 2023** : Quatre textes ont été publiés dans la rubrique « la SHCB raconte... »

« La Cour royale chasse le loup aux alentours du Châtelet (1725) » ;

« Ça pétarade aux alentours de Le Châtelet-en-Brie... » ;

« Histoire de « Poubelle » et de tombereaux... » ;

« Un four à plâtre au Châtelet en Brie... ».

Nota : Un petit sondage effectué au mois de septembre 2023 au sujet de la publication par la SHCB77, de textes dans le VAV depuis 2008 montre que les châtelains sont dans une large majorité, intéressés par la diversité des thèmes abordés, ainsi que par leur contenu. Cela nous encourage à poursuivre pour le moment.

Alors, à bon entendeur... !

- **Les archives communales**, reçoivent toujours avec la même assiduité, tous les lundis après-midi, Odile, Michèle, Isabelle, Jacky, Monique et Martine. Même si des changements de personnes sont intervenus, l'esprit reste inchangé. Lorsque des visiteurs viennent ponctuellement chercher quelques informations ou consulter des documents, l'accueil est toujours chaleureux et bienveillant.

Merci à toute cette équipe pour le travail accompli. Bon courage et bonne continuation !

- **La bourse aux livres**, manifestation incontournable durant plusieurs années, n'a pas eu lieu en 2023.

IV - Projets à court et long terme 2024 et suivants...

Nous avons été sollicités par Danièle et Daniel Bullo, historiens, pour participer au premier salon du livre d'histoire locale qui se tiendra à Valence en Brie. Cette manifestation doit avoir lieu les 23 et 24 mars 2024.

En août 2024, notre participation a été requise pour la commémoration des 80 ans de la libération des communes de Sivry-Courtry, Fontaine le Port et Le Châtelet-en-Brie. Notre exposition réalisée pour les 70 ans va donc resservir ! Il conviendra de la restaurer et d'y enlever les poussières qui auraient pu s'accumuler au fil des ans ! Un ou deux panneaux supplémentaires seront réalisés afin de montrer cet événement au niveau des communes partenaires. Nous serons aidés pour cela par Claude et Jean-Luc L.

Guillaume C, est toujours à la tâche et travaille assidûment aux fermes, fiefs et « bricoles » du Châtelet et des écarts en collaboration avec Françoise et Étienne.

Guillaume C, toujours lui, est par ailleurs très actif pour nous apporter régulièrement de la documentation très intéressante, dénichée dans des salons du livre, à Émmaüs à la Grande Paroisse ou chez « Raymonde » à Montereau. Merci à lui pour son investissement.

Marine n'est pas la dernière pour sauver de la documentation en péril destinée parfois à la décharge.

Elle a pris aussi en charge le classement et la cotation de tous les livres de notre bibliothèque. Merci à elle de mettre un peu d'ordre dans cette forêt de documents.

Odile a repris du service à la SHCB77 **pour transcrire** des documents non classés ; son sérieux et ses compétences en la matière nous faisaient défaut. Nous saluons ton retour parmi nous.

Étienne poursuit son enquête sur les morts du Châtelet-en-Brie lors de la guerre 14/18.

Ses recherches s'orientent aussi, vers des métiers disparus, dont celui de vigneron...Il recense les terres plantées en vignes aux XVIIIe et XIXe siècles ainsi que les propriétaires successifs de chacune ces parcelles.

André a décidé de s'attacher à la création d'un recueil des textes publiés depuis 2008 « dans le Vivre au Village ». Cela prendra sans doute la forme d'un livre (« le Grand Livre dont on parlait dès la création de la SHCB en 1995 !), à suivre...

Jean-Michel, notre trésorier, a participé à une recherche collective sur un personnage méconnu du Châtelet-en-Brie. Toute une équipe s'est lancée aux troussees de ce « soldat » et certains membres de la SHCB ont retrouvé sa trace au Châtelet, en Allemagne et à Caen. C'est une drôle d'aventure ! Une drôle d'histoire dont vous aurez connaissance dans peu de temps. Si vous entendez parler d'Hervé tendez bien l'oreille. A ce propos, saluons la réactivité des archives d'Arolsen en Allemagne. Obtenir des informations de la part des archives militaires de Caen fut un tout autre problème !

Jacky envisage la création d'un livre pour enfants qui raconterait le conte, « La louve blanche du Mesnil » écrit à quatre mains par Jacky et André. Et raconté à trois reprises au

cours de quelques rencontres...A suivre ! Il est à la recherche d'un (ou une) illustrateur (illustratrice).

Les Vivre au Village à venir :

Les « vivre au Village » de l'année en cours auront pour thèmes,

« Enquête sur un « soldat » méconnu... »

« Hommage à nos morts de 1914-1918... »

« Fermes et fiefs du Châtelet ? »

Merci de votre attention ! Bonne soirée !

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE

RAPPORT FINANCIER 2023

Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

CHARGES	Montant	RESSOURCES DIRECTES	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	476,61 €	70 - Ventes de produits finis, de marchandises,	1 120,00 €
Prestations de service	- €	vente divers livres ou revues	12,50 €
Achat matières et fournitures	291,90 €	Vente "Jeu de cartes"	7,50 €
Autres fournitures	184,71 €	Vente livre "Notice historique"	45,00 €
61 - Services extérieurs	178,95 €	Vente livre "Histoire d'école"	20,00 €
Locations	- €	Vente "Cahier SHCB" 100 ans	34,00 €
Entretien et réparation	- €	Vente livre Aquarelles de mon village	40,00 €
Assurance	178,95 €	Vente livre «Histoires de nos chemins ... »	169,00 €
Documentation	- €	Vente livre "Château des Dames"	564,00 €
62 - Autres services extérieurs	852,60 €	Vente livre «Louis Puissant »	228,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	- €	74 - Subventions d'exploitation	800,00 €
Publicité, publication	736,56 €	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	- €
Déplacements, missions	73,84 €	Région(s) :	- €
Services bancaires, autres	42,20 €	Département(s) :	300,00 €
63 - Impôts et taxes	- €	Intercommunalité(s) : EPCI	- €
Impôts et taxes sur rémunération	- €	Commune(s) :	500,00 €
Autres impôts et taxes	- €	Organismes sociaux (détailler) :	- €
64 - Charges de personnel	- €	Fonds européens :	- €
Rémunération des personnels	- €	L'agence de service et de paiement (ex- CNASEA-	- €
Charges sociales	- €	Autres établissements publics	- €
Autres charges de personnels	- €	Aides privés	- €
65 - Autres charges de gestion courante	- €	75 - Autres produits de gestion courante	730,50 €
66 - Charges financières	- €	Divers	5,50 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	Dons, cotisations, dons manuels ou legs	725,00 €
68 - Dotation aux amortissements	- €	76 - Produits financiers	231,68 €
CHARGES INDIRECTES		78 - Reprises sur amortissements et provisions	- €
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	1 508,16 €	TOTAL DES PRODUITS	2 882,18 €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Dons en nature	
	- €		- €

Report bancaire antérieur : 7 666,73 €

Soit un résultat de 1 374,02 € , positif pour l'exercice
 et un solde comptable au 31/12/2023 9 040,75 € , positif pour l'exercice
 ou un solde de banque au 31/12/2023 9 040,75 € , correspondant au relevé bancaire

Date

Le Trésorier (Nom et signature)

SHCB7

Monsieur REGNIER Laurent

Madame BECEL Isabelle

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur par la présente de vous rendre compte de la mission que vous nous avez confiée quant à l'examen des comptes de votre association la « Société d'Histoire du Châtelet-en-Brie » pour l'exercice du **1er janvier 2023 au 31 décembre 2023**.

Les contrôles et sondages auxquels nous nous sommes livrés à partir des documents comptables mis à notre disposition, tels que le livre de comptes, relevés de banque, factures, complétés par les renseignements et explications qui nous furent fournis par le Président et le Trésorier, ont permis de nous assurer que les opérations comptables ne présentaient pas d'anomalies.

Le compte de résultat pour l'exercice cité ci-dessus présente des dépenses de **1 508,16 €** pour des recettes de **2 882,18 €**, soit un résultat **positif** de **1 374,02 €**.

Le solde de banque au **31 décembre 2023** présente un excédent de **9 040,75 €** et un solde comptable positif de **9 040,75 €**.

En conclusion, nous sommes en mesure de certifier la sincérité et la régularité des comptes de l'exercice **2023** tels qu'ils vous ont été présentés.

Le Châtelet-en-Brie, le 27 janvier 2024

Les rapporteurs aux comptes

Laurent REGNIER

Isabelle BECEL

BUDGET PREVISIONNEL 2024

Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

DÉPENSES		RECETTES	
<u>INVESTISSEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
60-3-1 Matériel informatique	0,00	74-5 Subvention commune	500,00
Divers		74-3 Subvention départementale	300,00
Sous total	0,00 €	Sous total	800,00 €
<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>FONCTIONNEMENT</u>	
60-2-1 Travaux reprographiques	50,00	75-6 Cotisations	500,00
60-3-1 Pt outillage/matériel informatique	1000,00	75-6 Dons	300,00
60-2-3 Fourniture de bureau	750,00		
60-3-2 Documentation et abonnements	200,00	Sous total	800,00 €
61-3 Frais d'assurance	183,17		
61-2 Entretien réparation	0,00		
62-1 Frais de recherches extérieures	100,00		
62-2-1 Matériel d'exposition	100,00	<i>Fonctionnement divers</i>	
62-2-2 Provisions pour projets	7607,58	75-1 Produits divers (remb affranch)	10,00
62-2-3	0,00	76 Intérêts compte livret	200,00
62-3-1 Frais de missions et réceptions	300,00	70-0 Vente divers livres ou revues	15,00
62-3-2	0,00	70-1 Vente "Jeu de cartes"	10,00
62-4-1 Frais bancaires	50,00	70-2 Vente "Notice historique"	45,00
62-4-2 Frais d'affranchissement	10,00	70-3 Vente "Histoires d'Écoles"	10,00
62-2-4 Frais d'édition	1500,00	70-4 Vente "Cahier SHCB" 100 ans	20,00
		70-5 Vente « Aquarelles de mon village »	0,00
Sous total	11 850,75 €	70-6 Vente «Histoires de nos chemins...»	150,00
		70-7 Vente « Le château des Dames »	500,00
		70-8 Vente « Louis Puissant »	250,00
		Sous total	1 210,00 €
TOTAL DÉPENSES	11 850,75 €	TOTAL RECETTES :	2 810,00 €
		<u>REPORT BANCAIRE ANTÉRIEUR :</u>	9 040,75 €
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES	11 850,75 €	TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	11 850,75 €

ANNEXES

Annexe n° 1 :

Statuts page 13

Annexe n° 2 :

Relevé d'identité bancaire page 14

Annexe n° 3 :

Attestation d'assurance page 15

Annexe n° 4 :

Avis d'insertion au Journal Officiel page 16

Annexe n° 5 :

Déclaration à la préfecture page 18

Annexe n° 6 :

Certificat d'inscription INSEE (SIREN) page 19

Adoptés par l'Assemblée générale constitutive, modifiés par l'Assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 1996, puis par l'Assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 1997

Article premier : dénomination

Il est créé, entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 et ayant pour titre : SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE.

Article 2 : objet

L'association a pour objet la recherche et l'étude en histoire et, plus particulièrement, l'histoire du Châtelet-en-Brie, de son canton, du département de la Seine-et-Marne, de l'Île de France et de leurs habitants.

Pour atteindre ses buts, l'association peut organiser, autant que nécessaire, des réunions, conférences et manifestations diverses, des voyages, séminaires et sessions d'étude ; elle peut rassembler, collectionner, exposer, reproduire, publier et diffuser gratuitement ou à titre onéreux les résultats de ses recherches et études et, plus généralement, tous documents écrits ou audiovisuels ayant un lien avec les buts qu'elle poursuit.

Article 3 : siège social

Son siège social est situé à la mairie du Châtelet-en-Brie. Il peut être déplacé par simple décision du bureau de l'association.

Article 4 : membres

Pour être membre de l'association, il faut :

- adhérer aux présents statuts et faire siens les buts de l'association ;
- faire par écrit une demande d'adhésion auprès du bureau de l'association et recevoir son agrément ;
- payer une cotisation dont le montant minimum est fixé chaque année par l'assemblée générale sur proposition du bureau.

Article 5 : radiation

La qualité de membre se perd par le décès, la démission, la radiation pour non paiement de la cotisation, l'exclusion prononcée par le bureau pour non respect des statuts ou pour action nuisant délibérément à l'association ou en contradiction avec les buts qu'elle poursuit. Appel de la décision d'exclusion peut être interjeté devant l'assemblée générale.

La radiation, quel qu'en ait été le motif, ne peut entraîner un remboursement total ou partiel de la cotisation.

Article 6 : assemblée générale ordinaire

La direction de l'association appartient à l'assemblée générale de ses membres.

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année sur convocation du bureau, à une date fixée par celui-ci entre le 1^{er} janvier et le 15 février. Elle entend le rapport moral du président, le rapport financier du trésorier et le rapport du ou des rapporteurs aux comptes.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des membres présents ou représentés ; chaque membre peut désigner un autre membre de l'association pour le représenter, aucun membre ne pouvant cependant être le mandataire de plus de deux adhérents.

Au cours de sa réunion, l'assemblée générale ordinaire élit les membres du bureau et les rapporteurs aux comptes.

Article 7 : assemblée générale extraordinaire

En dehors de ses réunions ordinaires, l'assemblée générale peut être convoquée par le bureau en réunion extraordinaire. Cette convocation est de droit si le quart, au moins, des adhérents en fait, par écrit, la demande au président.

La convocation à l'assemblée générale extraordinaire doit être accompagnée de l'ordre du jour de la réunion : aucune question ne peut être débattue en assemblée générale extraordinaire si elle n'a pas été préalablement inscrite à l'ordre du jour.

Article 8 : bureau

Dans l'intervalle de ses réunions, l'assemblée générale confie la direction de l'association au bureau.

Le bureau est composé de sept membres élus par l'assemblée générale ordinaire. En cas de vacance d'un membre du bureau, celui-ci pourvoit à son remplacement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante.

Lors de sa première réunion suivant l'assemblée générale ordinaire, le bureau élit en son sein un président, éventuellement un ou plusieurs vice-présidents, un secrétaire général, et un trésorier.

Le président représente l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile ; il peut déléguer, de façon temporaire ou permanente, la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs autres membres du bureau, sous réserve de l'approbation de cette délégation par le bureau.

Article 9 : ressources

Les ressources de l'association se composent :

- des cotisations de ses membres ;
- des dons de ses membres ou de tiers non membres de l'association ;
- des subventions qui pourraient lui être accordées ;
- des recettes éventuellement produites par ses activités.

Le président de l'association peut ouvrir tout compte courant ou compte d'épargne postal ou bancaire au nom de l'association ; il peut, lui même ou, par délégation, un autre membre du bureau, signer tout chèque, mandat, ordre de virement et, plus généralement, toute pièce comptable.

L'exercice comptable de l'association commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Article 10 : règlement intérieur

Un règlement intérieur portant sur les points non précisés dans les présents statuts peut être adopté et éventuellement modifié, sur proposition du bureau, par l'assemblée générale décidant à la majorité simple.

Article 11 : modification des statuts

Les présents statuts peuvent être modifiés par une assemblée générale extraordinaire statuant à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Article 12 : durée et dissolution

L'association est créée pour une durée illimitée. Elle peut cependant être dissoute par une assemblée générale extraordinaire statuant à la majorité des deux tiers. L'actif, s'il y a lieu, sera dévolu à la commune du Châtelet-en-Brie ou aux Archives départementales de Seine-et-Marne.

SHCB7

Non communicable

SHCB7

77820-MA-B-119582-4-F

SMACL ASSURANCES

> Pour tout renseignement
05 49 32 34 96
Du lundi au jeudi de 08h30 à 18h00
Le vendredi de 08h30 à 17h00
asa@smacl.fr

MONSIEUR BREUILLÉ JACKY
JACKY BREUILLÉ
463 ALLÉE NINON DE LENCLOS
77820 LE CHATELET EN BRIE

**Attestation d'assurance
Responsabilité générale**

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

> **Assuré** : 119582/F - SOCIETE D HISTOIRE DU CHATELET EN BRIE MAIRIE DU CHÂTELET-EN-BRIE
RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 77820 LE CHATELET EN BRIE

Au titre du contrat Asa Responsabilité civile N° 6010-0001, SMACL Assurances certifie garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue par l'assuré du fait de ses activités. Cette assurance s'applique tant à l'égard des tiers en général qu'envers les propriétaires des locaux utilisés occasionnellement, pour les dommages d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux et de bris de glace.

> **Montant des garanties**

Les garanties s'exercent tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels) à concurrence de **6 115 000 €** par sinistre sans pouvoir excéder les sous-limitations prévues au contrat et notamment :

Garanties	Montants
Dommages corporels	6 100 000 €
Dommages matériels	3 000 000 €
Locaux occasionnels d'activité	300 000 €
Défense et recours	16 000 €

MA 141020-03-01-0005 (01-10-19)

Pour rappel, la présente attestation ne peut engager SMACL Assurances au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle ne saurait présenter un caractère exhaustif.

Niort, le 9 décembre 2023
Pour SMACL Assurances,
Le Directeur Général
Patrick BLANCHARD

1 / 1



SHCB7

127^e année. – N° 43

Le numéro : 3,70 F

25 octobre 1995

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

Abonnement. – Un an : France et outre-mer : 80 F ; étranger : 167 F
Tout paiement à la commande facilitera son exécution

ISSN 753-2156

ASSOCIATIONS

Loi du 1^{er} juillet 1901

FONDACTIONS D'ENTREPRISE

Loi du 4 juillet 1990



DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS, 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

Standard : (16-1) 40-58-75-00

Service associations : (16-1) 40-58-75-96 ou (16-1) 40-58-75-72

Abonnements : (16-1) 40-58-78-78

sportives ; favoriser l'intégration de ses membres au sein de la société française (formation, emploi, administration, logement, etc.). *Siège social* : chez M. Dudi-Langa, 5, rue Joachim-du-Bellay, Mezereaux, 77000 Melun. *Date de la déclaration* : 29 septembre 1995.

1856 - Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **OZ' MUSIC**. *Objet* : promotion et découverte par tous les moyens techniques et intellectuels des activités artistiques et culturelles en direction de la jeunesse, en France et à l'étranger. *Siège social* : mairie, 77330 Ozoir-la-Ferrière. *Date de la déclaration* : 29 septembre 1995.

1857 - Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CHÂTELET-EN-BRIE**. *Objet* : recherche et étude historiques sur Le Châtelet-en-Brie et sa région. *Siège social* : mairie, 77820 Le Châtelet-en-Brie. *Date de la déclaration* : 29 septembre 1995.

1858 - Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **AMICALE DES BOIS DE VILLEBERT ET DE LA FERME DES ROCHES**. *Objet* : pratique de la chasse (groupe de chasseurs). *Siège social* : ferme des Roches, route de Villebert, à Courtomer, 77390 Verneuil-l'Étang. *Date de la déclaration* : 29 septembre 1995.

1859 - Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE FONTAINE-LE-PORT**. *Objet* : favoriser toutes les initiatives tendant à améliorer le fonctionnement de l'école ainsi que les rapports entre le personnel enseignant et les parents d'élèves. *Siège social* : 1, passage de la Fauvette, 77590 Fontaine-le-Port. *Date de la déclaration* : 29 septembre 1995.

1860 - Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES PERSONNES ÂGÉES D'OZOIR**. *Objet* : aider et défendre les personnes âgées locataires de la résidence du Parc à Ozoir afin de préserver leurs droits. *Siège social* : chez Mme Bouclet, 34, rue Jean-Cocteau, 77330 Ozoir-la-Ferrière. *Date de la déclaration* : 29 septembre 1995.

1861 - Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau. **LA PALME AQUADEMIQUE DU LOING MORETAIN**. *Objet* : pratique de l'éducation physique et des sports ; développer et favoriser sur le plan sportif et accessoirement artistique et scientifique, la connaissance du monde subaquatique ainsi que celle de tous les sports et activités subaquatiques et connexes. *Siège social* : mairie, 26, rue Grande, 77250 Moret-sur-Loing. *Date de la déclaration* : 3 octobre 1995.

1862 - Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **LES AMIS DES DEMEURES DE LA FORÊT**. *Objet* : développer et promouvoir les activités culturelles, loisirs de plein air et les voyages. *Siège social* : chez Mme Giavitto (Laurence), 15, rue des Manouvriers, 77135 Pontcarré. *Date de la déclaration* : 3 octobre 1995.

1863 - Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **HUSKY !** *Objet* : promotion, connaissance, valorisation, assistance et sauvegarde de la race canine des nordiques. *Siège social* : chez M. et Mme Fontaine, 35, rue de Châtres, 77220 Presles-en-Brie. *Date de la déclaration* : 3 octobre 1995.

1864 - Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau. **MARIE-CHRISTINE ET SES FAVINETTES**. *Objet* : danse auprès des amicales, foyers afin de leur offrir détente et spectacle lorsqu'ils solliciteront le concours de l'association. *Siège social* : 4, rue des Fossés, 77710 Lorrez-le-Bocage-Préaux. *Date de la déclaration* : 3 octobre 1995.

1865 - Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **LES ECURIES DE LA ROSIÈRE**. *Objet* : promouvoir le cheval et les activités équestres ; organiser des manifestations équestres. *Siège social* : chemin de la Rosière, 77220 Tourman-en-Brie. *Date de la déclaration* : 4 octobre 1995.

1866 - Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **UNION AMICALE DES BRETONS D'ÎLE-DE-FRANCE**. *Objet* : réunir les Bretons de la région parisienne ; les aider amicalement et financièrement dans la recherche d'un emploi et d'un domicile. *Siège social* : 41, rue Madeleine-Michelin, 77590 Fontaine-le-Port. *Date de la déclaration* : 4 octobre 1995.

1867 - Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **CULTURE JEUNE**. *Objet* : promouvoir des activités culturelles et sportives ; développer un partenariat avec la ville de Melun. *Siège social* : maison de quartier Robert-Schuman, 77000 Melun. *Date de la déclaration* : 5 octobre 1995.

1868 - Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **GENERATION AVENIR**. *Objet* : activité pédagogique. *Siège social* : lycée Jules-Ferry, 4, rue Henri-Dunant, 77527 Coulommiers Cedex. *Date de la déclaration* : 5 octobre 1995.

1869 - Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **SECTION BADMINTON QUINCY-VOISINS (S.B.Q.V.)**. *Objet* : promouvoir le badminton ; projet de compétitions, tournois, loisirs ; animation au sein du village. *Siège social* : chez Mme Fauvet (Sylvie), 19, rue Braunston, 77860 Quincy-Voisins. *Date de la déclaration* : 5 octobre 1995.

1870 - Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **FUTSAL ASSOCIATION DE NOISIEL (F.A.N.)**. *Objet* : mettre en avant les capacités techniques et physiques des jeunes au service d'une discipline désireuse de promouvoir d'autres notions importantes fondamentales comme le jeu en collectif, le respect d'autrui. *Siège social* : mairie, 26, place Emile-Meunier, 77186 Noisiel. *Date de la déclaration* : 5 octobre 1995.

1871 - Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **CROISSY-BEAUBOURG CHATS ERRANTS**. *Objet* : protection, stérilisation et tatouage des chats errants de Croissy-Beaubourg. *Siège social* : 8, rue de la Garenne, 77183 Croissy-Beaubourg. *Date de la déclaration* : 5 octobre 1995.

1872 - Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **ASSOCIATION MUNICIPALE JOUARRE FÊTES ET LOISIRS**. *Objet* : animer, favoriser et soutenir par tous les moyens en sa possibilité toutes œuvres de caractère culturel et organiser l'animation et les loisirs pour les habitants. *Siège social* : mairie, 2, rue Montmorin, 77640 Jouarre. *Date de la déclaration* : 5 octobre 1995.

1873 - Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **ASSOCIATION DES ELUS... MINES DU CŒUR**. *Objet* : créer, organiser, participer ou aider gratuitement des fêtes intercommunales dans un esprit d'amitié, de fraternité et de solidarité au-delà de toutes idées politiques ou confessionnelles. *Siège social* : mairie, 77410 Villevaudé. *Date de la déclaration* : 5 octobre 1995.

1874 - Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau. **ASSOCIATION D'ANIMATIONS SPORTIVES DE LOISIRS**. *Objet* : animer et organiser des activités physiques et sportives de loisirs et des manifestations. *Siège social* : mairie, 77620 Egreville. *Date de la déclaration* : 5 octobre 1995.

1875 - Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau. **LE PONEY-CLUB DU BOIS**. *Objet* : faire pratiquer l'équitation (poney et chevaux) sous toutes ses formes ; initier, former et perfectionner les cavaliers ; préparer aux examens fédéraux et des brevets d'Etat d'enseignants ; organiser des stages ; prendre en pension des poneys et des chevaux ; organiser des compétitions officielles ; promouvoir le poney, le cheval et les activités équestres. *Siège social* : 44, rue des Courlurs, 77690 Montigny-sur-Loing. *Date de la déclaration* : 5 octobre 1995.

1876 - Déclaration à la sous-préfecture de Fontainebleau. **ASSOCIATION DE L'ÉCOLE OLIVIER-MÉTRA**. *Objet* : coopérative scolaire. *Siège social* : école primaire Olivier-Métra, 2, rue de Verdun, 77590 Bois-le-Roi. *Date de la déclaration* : 6 octobre 1995.

SHCB7



PREFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Pôle Vie Associative
Bureau 615
20 quai Hippolyte Rossignol
77010 Melun Cedex
01 64 41 58 00 matin

Le numéro W772000781
est à rappeler dans toute
correspondance

**Récépissé de Déclaration de MODIFICATION
de l'association n° W772000781**

Ancienne référence
de l'association :
0772010631

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Préfet de Seine et Marne

donne récépissé à **Monsieur le Président**
d'une déclaration en date du : **22 février 2018**
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

DIRIGEANTS

dans l'association dont le titre est :

SOCIETE D'HISTOIRE DU CHATELET-EN-BRIE

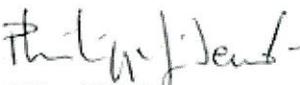
dont le siège social est situé : Mairie
77820 Le Châtelet-en-Brie

Décision(s) prise(s) le(s) : **10 février 2018**

Pièces fournies : liste des dirigeants
Procès-verbal

Melun, le 22 février 2018

La Préfète
Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale


Philippe SIBEUD

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5, 6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.



**Certificat d'inscription
au Répertoire des Entreprises et des Établissements (SIRENE)**



680X 005177 67420
SIR_CERT02
CI 048127-00001153



SOC D' HISTOIRE DU CHATELET EN BRIE
MAIRIE
PLACE DE L HOTEL DE VILLE
77820 LE CHATELET EN BRIE

Service Info Sirene
0972 72 6000 (prix d'un appel local)
Mél : sirene-associations@insee.fr

A la date du 14/12/2021

Description de l'entreprise ou de l'organisme

Identifiant SIREN	510 315 039
Identifiant SIRET du siège	510 315 039 00014
Désignation	SOC D' HISTOIRE DU CHATELET EN BRIE
Sigle	
Catégorie juridique	9220 Association déclarée
Activité Principale Exercée (APE)	9499Z Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
Date de prise d'activité	29/09/1995

Description de l'établissement concerné

Identifiant SIRET	510 315 039 00014	Statut : Siège et établissement principal
Adresse	MAIRIE PL DE L'HOTEL DE VILLE 77820 LE CHATELET-EN-BRIE	
Enseigne		
Activité Principale Exercée (APE)	9499Z Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	
Date de prise d'activité	29/09/1995	
Effectif salarié à la prise d'activité	Non renseigné	

Mise à jour effectuée

Événement	modification de données d'identification au répertoire Siren
Date de l'événement	29/09/1995
Référence : déclaration n°	D00303608922
	Transmise par INSEE-DIRECTION GENERALE

Attention : conservez précieusement ce document. Aucun duplicata ne pourra être délivré.